



Bienvenue à l'Université franco-allemande

Guide et informations pour
la commission scientifique

Sommaire

01

L'UFA – plus qu'une simple université | [Diapo 3](#)

02

Fonctionnement et rôle de la commission scientifique | [Diapo 18](#)

03

Les instruments de soutien de l'UFA et les procédures d'évaluation spécifiques | [Diapo 25](#)

04

Annexes | [Diapo 49](#)

01 L'UFA – plus qu'une simple université





L01

L'UFA – plus qu'une simple université

- 01.1 L'UFA en bref
- 01.2 L'UFA en interne : fonctionnement et interlocuteur*trices
- 01.3 Promouvoir l'UFA : communication et relations publiques



L'UFA est une organisation internationale unique en son genre.

- **Créée en 1997** par les gouvernements français et allemand en tant qu'institution autonome relevant du droit international
- Financement paritaire entre la France et l'Allemagne
- Un **réseau de 210 établissements dans 134 villes** en France, en Allemagne, en Europe et au-delà

➔ *Nos chiffres :*

210



établissements français, allemands et internationaux

194



cursus intégrés dans plus de 20 disciplines

plus de **5 800**



étudiant*es actuellement inscrit*es

plus de **26 000**

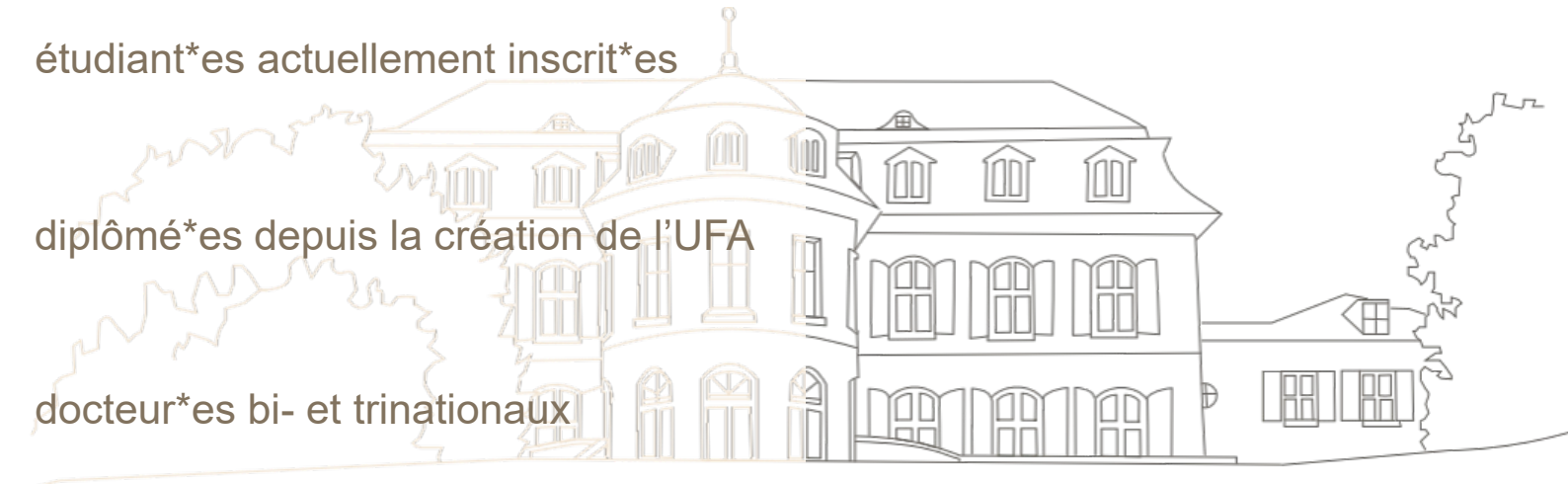


diplômé*es depuis la création de l'UFA

plus de **550**



docteur*es bi- et trinationaux



Notre mission

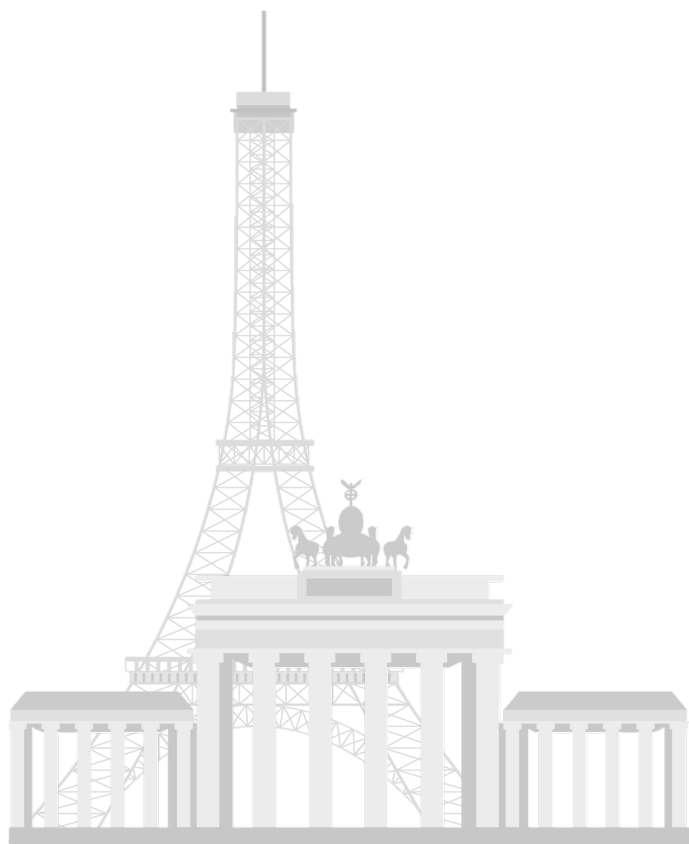
- Renforcer la **coopération** entre la France et l'Allemagne dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche
- **Susciter, évaluer et soutenir financièrement** des cursus et des programmes doctoraux franco-allemands
- Promouvoir la **mobilité et les opportunités de carrières professionnelles internationales** pour les étudiant*es et les jeunes chercheur*euses

➔ ***L'offre de formation de l'UFA :
un vaste choix à tous les
niveaux***

- **Niveau licence et master :**
 - cursus intégrés (bi- et trinationaux) avec double diplôme
 - cf. [guide des études](#)
- **Doctorat :** programmes de soutien aux jeunes chercheur*euses
 - ➔ PhD-Tracks, collèges doctoraux, cotutelles de thèse, manifestations scientifiques – [cf. diapos 30–42](#)



➔ *Avantages pour nos étudiant*es*



350 €

d'aide mensuelle
à la mobilité pour
les étudiant*es

1 an

minimum à
l'étranger

**Expériences
interculturelles**

découvrir de nouvelles cultures
et nouer des amitiés pour la vie

Encadrement

préparation ciblée et
interlocuteur*trice
personnel*le dans les
deux pays

**Une parfaite
organisation**

pas d'allongement
de la durée des
études

Nos offres complémentaires



Ateliers interculturels : la préparation idéale pour la recherche d'emploi sur le marché international du travail



Prix d'Excellence et prix de la Meilleure Thèse : récompenser les diplômé*es ayant démontré leur excellence aux niveaux scientifique et interculturel



Relations avec les entreprises : coopération avec divers acteurs économiques, événements communs, financement de bourses et de prix, transmission d'offres d'emploi pertinentes



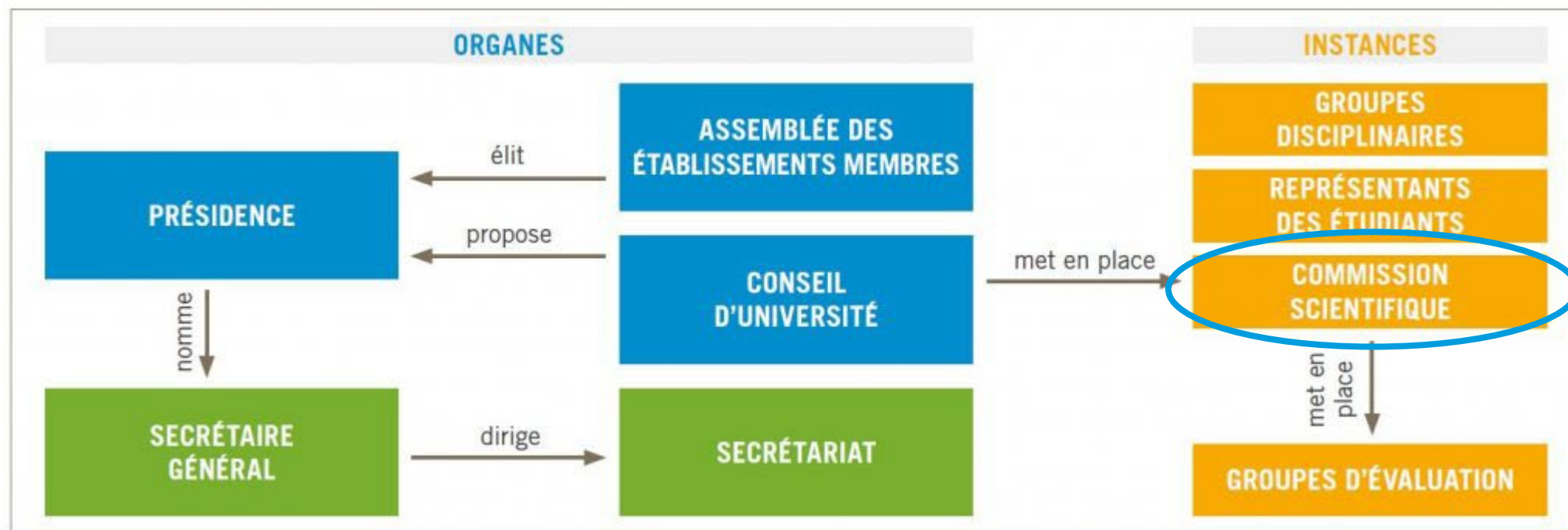
Réseaux alumni : soutien financier et conceptuel d'association de diplômés, vaste réseau de contacts interdisciplinaires

L01

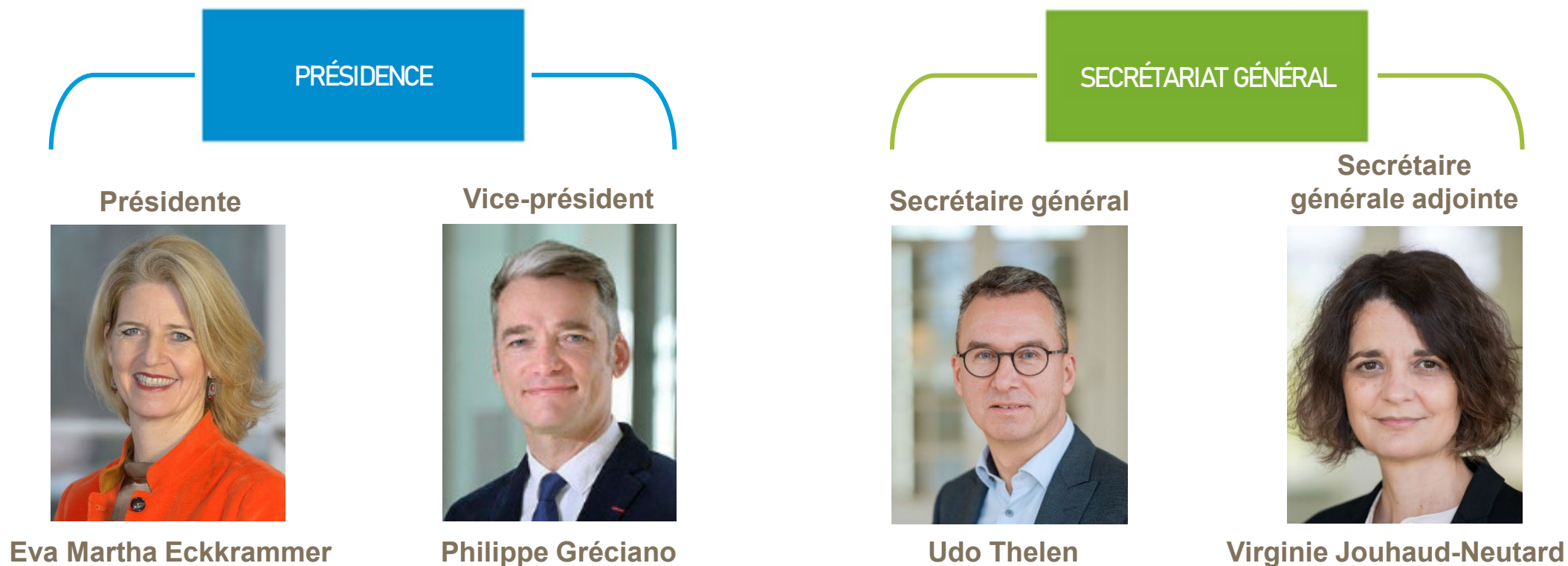
L'UFA – plus qu'une simple université

- 01.1 L'UFA en bref
- 01.2 L'UFA en interne : fonctionnement et interlocuteur*trices
- 01.3 Promouvoir l'UFA : communication et relations publiques

Organes et instances de l'UFA

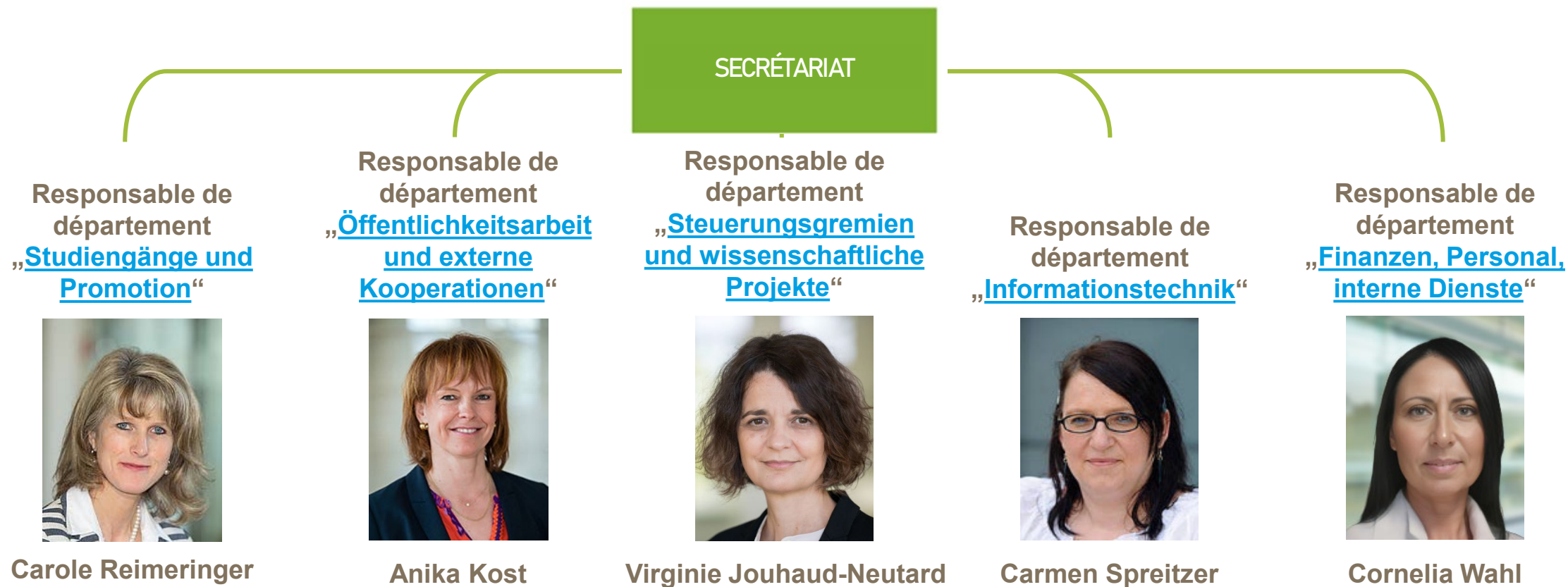


➔ *La direction*



...pour une vue d'ensemble détaillée, veuillez vous reporter à notre [site](#).

Aperçu des départements du secrétariat de l'UFA



...pour une vue d'ensemble détaillée de nos collaborateur*trices, veuillez vous reporter à notre [site](#).



L01

L'UFA – plus qu'une simple université

- 01.1 L'UFA en bref
- 01.2 L'UFA en interne : fonctionnement et interlocuteur*trices
- 01.3 Promouvoir l'UFA : communication et relations publiques

➡ *Quelles sont nos activités ?*

- Prospection de nouveaux*elles étudiant*es
- Communication directe entre pairs
- Entretien et extension du réseau de l'UFA
 - Collaboration avec les diplômé*es
 - Coopération avec les établissements d'enseignement supérieur en France et en Allemagne, les partenaires stratégiques, les entreprises, les écoles et les associations d'enseignant*es
- Augmentation de la visibilité de l'UFA
 - Relations presse
 - Communication numérique

... et bien plus encore.

➡ *Quels sont nos moyens ?*

- Salons et manifestations en France, en Allemagne, en Europe et au-delà
- Publications : rapport annuel, brochures des cursus intégrés, affiches du réseau etc.
- Programme d'ambassadeurs de l'UFA
- Supports publicitaires
- Publicité : numérique et analogue
- Newsletter
- Médias numériques : Réseaux sociaux, formats live, applications d'apprentissage, canaux WhatsApp
- Ateliers interculturels et conférences
- Prix d'Excellence et prix de la Meilleure Thèse, bourses
- Studio vidéo

! En tant que membres du réseau de l'UFA, les membres de la commission scientifique sont également des **multiplicateur*trices**.

? Pour toute **question concernant la communication et les relations publiques**, veuillez vous adresser à :

Suivez-nous sur



Anika Kost

Responsable du
département
« Relations publiques et
partenariales »

02 Fonctionnement et rôle de la commission scientifique



L 02

Fonctionnement et rôle de la commission scientifique

02.1 Fonctionnement

02.2 Rôle de la commission scientifique

COMMISSION
SCIENTIFIQUE

- **Mandat de quatre ans renouvelable une fois**
- **Composition paritaire** : 10 à 20 membres issu*es des systèmes universitaires allemand et français
- **Réunions** :
 - Deux réunions par an : en mars (deux jours) et en septembre (un jour)
 - Participation des **président*es de la commission scientifique** aux réunions du conseil d'université en avril et décembre

...pour tout complément d'information, veuillez vous reporter au **règlement intérieur de la commission scientifique** ([cf. annexes](#)).

L02

Fonctionnement et rôle de la commission scientifique

02.1 Fonctionnement

02.2 Rôle de la commission scientifique

- ➡ *Conseiller les organes de l'UFA sur toutes les questions relatives à la recherche et à l'enseignement*
- ➡ *Superviser le volet scientifique des procédures d'évaluation de l'UFA*
- ➡ *Mais aussi : rôle de multiplicateur*trice pour l'UFA*

➔ *Superviser le volet scientifique de la procédure d'évaluation de l'UFA*

- **Évaluation scientifique des cursus**
 - Discussion des résultats des groupes d'évaluation (en particulier pour les cas litigieux)
 - Formulation de recommandations au conseil d'université
 - Décision concernant les indemnités d'expatriation pour les programmes de PhD-Track
- **Évaluation scientifique des collèges doctoraux**
 - Présentation des dossiers et des évaluations des expert*es
 - Décision concernant les indemnités d'expatriation
 - Formulation de recommandations au conseil d'université
- **Évaluation scientifique des nouveaux programmes**
 - ➔ Tutorats
 - Évaluation des dossiers sur la base du formulaire d'évaluation
 - Présentation des avis d'expertise et examen des dossiers
 - Décision de soutien par la commission scientifique
 -
 - ➔ Chaires
(en cas de demande de prolongation de soutien)
 - Présentation des dossiers et des évaluations des expert*es
 - Formulation de recommandations au conseil d'université

Tâches complémentaires des
président*es de la
commission scientifique :

➡ *Superviser le volet scientifique de la procédure d'évaluation de l'UFA*

- Évaluation scientifique des manifestations scientifiques
 - Participation à la réunion du jury – trois fois par an
 - Décision de soutien émise par le jury, composé des président*es de la commission scientifique et de la présidence de l'UFA

➡ *Conseiller les organes de l'UFA sur toutes les questions relatives à la recherche et à l'enseignement*

- Représentation au sein du conseil d'université
 - Participation du*de la président*e à la réunion du conseil d'université – deux fois par an

03 Les instruments de soutien de l'UFA et les procédures d'évaluation spécifiques



03



Les instruments de soutien de l'UFA et les procédures d'évaluation spécifiques



- 03.1** Programmes d'études franco-allemands
- 03.2** Programmes de PhD-Track franco-allemands
- 03.3** Les collèges doctoraux franco-allemands (CDFA)
- 03.4** Cotutelles de thèse
- 03.5** Manifestations scientifiques
- 03.6** Nouveaux programmes de l'UFA : chaires et tutorats

1. Quel est le but du soutien ?

- Les étudiant*es français*es et allemand*es étudient ensemble, successivement dans chacun des deux systèmes d'enseignement supérieur
- Cela leur permet de découvrir différentes approches pédagogiques et scientifiques, de communiquer dans la langue du pays partenaire et de s'immerger dans sa culture
- Garantir une qualité élevée des études et de l'enseignement grâce à des procédures d'évaluation à plusieurs niveaux

2. Quels sont les projets pouvant faire l'objet d'un soutien ?

- Soutien de cursus d'études bi- et trinationaux dans toutes les disciplines, qui conduisent à deux (ou trois) diplômes équivalents (double diplôme) ou à un diplôme commun
- Promotion de la mise en place de programmes d'études franco-allemands par le biais d'un soutien technique et de la mise en relation des acteurs
- Durée de la subvention : quatre ans, peut être prolongée pour la même période après une nouvelle demande en cas d'évaluation positive

3. À qui s'adresse cet appel à projets ?

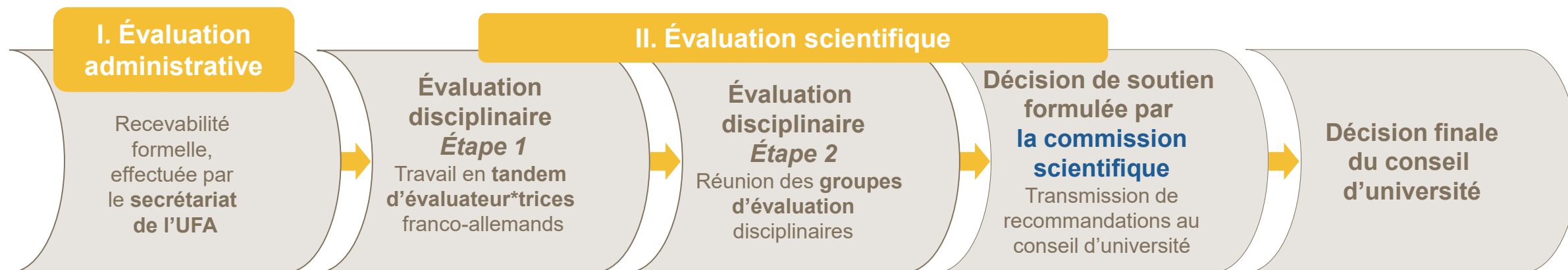
- Les établissements d'enseignement supérieur allemands et français (tandem franco-allemand) dont le programme commun de formation vise l'obtention d'un diplôme reconnu par l'État : licence (Bachelor), master, diplôme d'ingénieur ou examen d'État (Staatsexam)
- Établissements d'enseignement supérieur d'un pays tiers en coopération avec un tandem universitaire franco-allemand

4. Comment se présente le **financement** ?

- Aide mensuelle à la mobilité pour les étudiant*es en phase de séjour dans le pays partenaire **350 €**
- Aide annuelle aux frais de fonctionnement : **jusqu'à 8 000 €** (+ un éventuel cofinancement)
- Subvention unique dédiée à la communication : **10 000 €** (versement unique après évaluation positive de nouveaux cursus, **5 000 €** après évaluation positive dans le cadre de la reconduction du soutien)
- Aide annuelle à la préparation linguistique : **4 500 €**
- Aide annuelle à l'accompagnement numérique des étudiant*es : **2 000 €**

5. Comment les programmes d'études franco-allemand sont-ils **évalués** ?

- De manière générale : seules les demandes ayant fait l'objet d'une évaluation peuvent bénéficier d'un soutien !
- Les programmes d'études franco-allemands doivent répondre aux critères de qualité de l'UFA, cf. notre **charte d'évaluation**, [la version en ligne](#) ou se reporter aux [annexes](#).
- **Qui** évalue les cursus ?
 - Les collaborateur*trices de l'UFA, des évaluateur*trices externes, les instances de pilotage et les organes de l'UFA
 - Au moins deux évaluateur*trices externes par demande – un*e évaluateur*trice issu*e du milieu universitaire allemand et un*e autre issu*e du milieu universitaire français
- **Un processus d'évaluation organisé en plusieurs étapes :**



... pour tout complément d'information, veuillez vous rendre sur notre [site](#).

03



Les instruments de soutien de l'UFA et les procédures d'évaluation spécifiques



- 03.1 Programmes d'études franco-allemands
- 03.2 Programmes de PhD-Track franco-allemands
- 03.3 Les collèges doctoraux franco-allemands (CDFA)
- 03.4 Cotutelles de thèse
- 03.5 Manifestations scientifiques
- 03.6 Nouveaux programmes de l'UFA : chaires et tutorats

1. Quel est le but du soutien ?

- Mise en place de programmes franco-allemands intégrant les deux années de master et les trois années de formation doctorale en une formation d'une durée totale de cinq ans

2. Quels sont les projets pouvant faire l'objet d'un soutien ?

- Soutien de cursus d'études bi- et trinationaux dans toutes les disciplines
- L'accent est mis sur le soutien à la mobilité des participant*es
- Durée de soutien : cinq ans, avec possibilité de demande de prolongation de soutien

3. À qui s'adresse cet appel à projets ?

- Établissements d'enseignement supérieur français et allemands
- Les établissements d'enseignement supérieur déposant une demande de soutien doivent proposer une filière menant à un master ou un diplôme équivalent. Ils doivent également proposer une formation doctorale structurée en Allemagne et en France dans le cadre d'une école doctorale

4. Comment se présente le **financement** ?

- Aide mensuelle à la mobilité pour les étudiant*es en master durant la phase de séjour dans le pays partenaire : **350 €**
- Aide mensuelle à la mobilité pour les doctorant*es durant la phase de séjour dans le pays partenaire : **700 €**
- Aide annuelle aux frais de fonctionnement : **15 000 €** (+ éventuellement un cofinancement pouvant atteindre **5 000 €**)
- Subvention unique dédiée à la communication : **10 000 €** (versement unique après évaluation positive de nouvelles demandes, **5 000 €** après évaluation positive dans le cadre de la reconduction du soutien)
- aide annuelle à la préparation linguistique : **4 500 €**
- Aide annuelle à l'accompagnement numérique des étudiant*es : **2 000 €**
- Indemnités mensuelles d'expatriation pour les doctorant*es durant la phase de séjour dans le pays partenaire : **1 300 €** (uniquement pour les programmes ayant obtenu une excellente évaluation)

5. **Comment** les programmes de PhD-Track sont-ils **évalués** ?

- Évaluation commune avec les cursus dans le cadre de la même procédure

... pour tout complément d'information, veuillez vous rendre sur notre [site](#).

03



Les instruments de soutien de l'UFA et les procédures d'évaluation spécifiques



- 03.1 Programmes d'études franco-allemands
- 03.2 Programmes de PhD-Track franco-allemands
- 03.3 Les collèges doctoraux franco-allemands (CDFA)
- 03.4 Cotutelles de thèse
- 03.5 Manifestations scientifiques
- 03.6 Nouveaux programmes de l'UFA : chaires et tutorats

1. Quel est le but du soutien ?

- Soutenir la formation doctorale structurée entre la France et l'Allemagne

2. Quels sont les projets pouvant faire l'objet d'un soutien ?

- Soutien aux collèges doctoraux bi- et trinationaux dans toutes les disciplines
- L'accent est mis sur le soutien à la mobilité des étudiant*es
- Durée de soutien : quatre ans, possibilité de demande de prolongation de soutien

3. À qui s'adresse cet appel à projets ?

- Les établissements d'enseignement supérieur allemands et français qui proposent une formation doctorale structurée et, du côté français, qui la proposent dans le cadre d'une école doctorale

4. Comment se présente le **financement** ?

- Aide mensuelle à la mobilité pour les doctorant*es effectuant un séjour dans le pays partenaire, pendant une durée maximale de 18 mois : **700 €** (somme maximale par coopération et période de soutien : 189 000 €)
- Aide annuelle aux frais de fonctionnement : **12 000 €**
- Soutien pour le développement d'un réseau disciplinaire : **5 000 €** (une seule fois par période de soutien)
- Indemnités mensuelles d'expatriation pour les collègues doctoraux dans le cadre d'une reconduction du soutien pour les séjours dans le pays partenaire de 2 mois minimum à 18 mois maximum : **1 300 €** (uniquement pour les programmes ayant obtenu une excellente évaluation ; montant maximum du soutien par coopération et période de soutien : **46 800 €**)

5. **Comment** les collègues doctoraux franco-allemands sont-ils **évalués** ?

→ *Différences avec la procédure d'évaluation des cursus intégrés :*

- Même pour les demandes de prolongation de soutien, seul un examen formel des dossiers est effectué, sans évaluation administrative
- Aucune séance d'évaluation n'a lieu après l'évaluation par les tandems d'expert*es
- La **commission scientifique** se prononce sur l'octroi d'indemnités d'expatriation

... pour tout complément d'information, veuillez vous rendre sur notre [site](#).

03



Les instruments de soutien de l'UFA et les procédures d'évaluation spécifiques



- 03.1** Programmes d'études franco-allemands
- 03.2** Programmes de PhD-Track franco-allemands
- 03.3** Les collèges doctoraux franco-allemands (CDFA)
- 03.4** Cotutelles de thèse
- 03.5** Manifestations scientifiques
- 03.6** Nouveaux programmes de l'UFA : chaires et tutorats

1. Quel est le but du soutien ?

- Procédure de soutenance de thèse franco-allemande, accompagnée par deux directeur*trices de thèses (un*e en Allemagne, l'autre en France)
- Les doctorant*es obtiennent le grade de docteur dans deux établissements d'enseignement supérieur (en Allemagne et en France), reconnu dans les deux pays
 - Amélioration des débouchés professionnels sur le marché du travail franco-allemand et international
 - Possibilités de carrière scientifique dans deux systèmes de recherche nationaux
 - Acquisition de compétences supplémentaires grâce à des séjours dans le pays partenaire et des expériences interculturelles

2. À qui s'adresse cet appel à projets ?

- Doctorant*es qui préparent leur thèse dans deux établissements d'enseignement supérieur, l'un français et l'autre allemand, sous la responsabilité de deux directeurs de thèse (un*e directeur*trice de thèse dans chacun des deux pays)

3. Comment se présente le **financement** ?

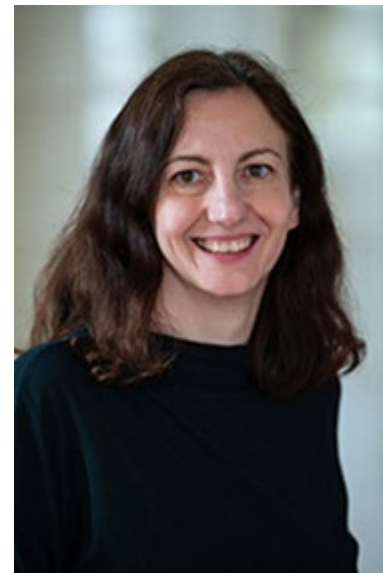
- Soutien de l'ensemble de la cotutelle de thèse : max. **5 000 €**
 - Aide forfaitaire pour le*la doctorant*e afin de couvrir les frais supplémentaires : **4 000 €** (deux versements de respectivement 2 000 €)
 - Frais de soutenance et de déplacement ultérieurs : max. **1 000 €**

... pour tout complément d'information, veuillez vous rendre sur notre [site](#).



Vous avez d'autres questions ?

Pour tout **renseignement complémentaire concernant les aides susmentionnées**, veuillez-vous adresser à :



Nicole Schmidt
Chargée de mission
« Financement des
cursus intégrés »



**Sabine Kletzke-
Vuković**
Chargée de mission
« Évaluation »

03



Les instruments de soutien de l'UFA et les procédures d'évaluation spécifiques



- 03.1** Programmes d'études franco-allemands
- 03.2** Programmes de PhD-Track franco-allemands
- 03.3** Les collèges doctoraux franco-allemands (CDFA)
- 03.4** Cotutelles de thèse
- 03.5** Manifestations scientifiques
- 03.6** Nouveaux programmes de l'UFA : chaires et tutorats

1. **Quel est le but** du soutien ?

- Soutien d'ateliers de recherche et d'écoles d'été dans le cadre d'un appel à projets
- Renforcement de la coopération franco-allemande en matière de recherche

2. **Quels sont les projets** pouvant faire l'objet d'un soutien ?

- Soutien de manifestations scientifiques binationales et trinationales dans toutes les disciplines
- Soutien de manifestations individuelles ou de séries de manifestations (s'inscrivant dans un cycle) visant à créer une structure de réseau
- En règle générale, un appel à projets blanc et deux appels à projets ciblés
- Durée minimale de la manifestation de deux jours et durée maximale de quatre semaines

3. **À qui** s'adresse cet appel à projets ?

- Établissements d'enseignement supérieur français et allemands ou organismes de recherche

4. Comment se présente le **financement** ?

- Le montant du soutien financier dépend de la durée de la manifestation et du nombre de participant*es, et peut aller de **2 000 € à 15 000 €**
- Le soutien couvre les frais de déplacement et d'hébergement des participant*es et des intervenant*es
- Possibilité de prise en charge des frais pour les étudiant*es vacataires et, dans certains cas exceptionnels, des honoraires des intervenant*es
- Dépenses de communication (publications, création d'un site web, etc.)

5. **Comment** les manifestations scientifiques sont-elles **évaluées** ?

- Examen formel par le secrétariat de l'UFA
- Si le montant demande dépasse 10 000 € : une évaluation externe supplémentaire est nécessaire
- Décision de soutien émise par un jury, composé de la **présidence de l'UFA** et de la présidence de la commission scientifique

... pour tout complément d'information, veuillez vous rendre sur notre [site](#).



Vous avez d'autres questions ?

Pour tout **renseignement
complémentaire concernant les
manifestations scientifiques**, veuillez-
vous adresser à :



Maria Leprévost

Chargée de mission

« Manifestations scientifiques
pour jeunes chercheur*euses »

03



Les instruments de soutien de l'UFA et les procédures d'évaluation spécifiques



- 03.1** Programmes d'études franco-allemands
- 03.2** Programmes de PhD-Track franco-allemands
- 03.3** Les collèges doctoraux franco-allemands (CDFA)
- 03.4** Cotutelles de thèse
- 03.5** Manifestations scientifiques
- 03.6** Nouveaux programmes de l'UFA : chaires et tutorats

➔ **Chaires franco-allemandes**

! *Projet pilote en cours, **plus aucune demande de soutien possible !**
Candidatures à adresser jusqu'au
30/06/2024*

1. Quel est le but du soutien ?

- Renforcement de la recherche et de l'enseignement dans le contexte franco-allemand
- Fédérer l'excellence scientifique
- Aider au recrutement de jeunes chercheurs et jeunes chercheuses sur des postes durables permettant de renforcer la diffusion des savoirs franco-allemands à long terme

2. Quels sont les projets pouvant faire l'objet d'un soutien ?

- Nouvelles chaires dans le domaine de la coopération franco-allemande
- Renouvellement des postes existants d'enseignant*es-chercheur*euses dans le domaine franco-allemand.
- Chaire ancrée dans l'établissement allemand ou français
- Durée de soutien : trois ans, possibilité de reconduction du soutien pour jusqu'à trois ans supplémentaires

➡ **Chaires franco-allemandes**

3. Qui pouvait déposer une demande de soutien ?

- Coopération entre un établissement d'enseignement supérieur allemand et un établissement français – des coopérations trinationales étaient également possibles

4. Comment se présente le **financement** ?

- Montant du soutien annuel de **50 000 €**
- Pouvant être utilisé pour couvrir : les frais de personnel, les coûts administratifs, les infrastructures en lien avec le projet, les frais de publication, les frais de déplacement et d'hébergement, les frais de réception et d'accueil ainsi que les frais liés aux actions de communication et de promotion

5. Comment les chaires franco-allemandes ont-elles été **évaluées** ?

- Examen formel par le secrétariat de l'UFA
- Évaluation par un tandem d'expert*es franco-allemand
- Présentation et discussion des expertises au sein de la **commission scientifique** → Transmission des recommandations au conseil d'université
- Décision au sein du conseil d'université

... pour tout complément d'information, veuillez vous rendre sur notre [site](#).

➔ Tutorats franco-allemands

! Soutien en cours,
prochaine demande à
déposer **avant le**
30/04/2025

1. Quel est le but du soutien ?

- Promotion des compétences en langues de spécialité
- Préparation linguistique et méthodologique aux études franco-allemandes
- Aplanissement des obstacles à l'apprentissage de la langue du partenaire

2. Quels sont les projets pouvant faire l'objet d'un soutien ?

- Préparation et réalisation de tutorats franco-allemands sous forme de cours d'initiation, d'introduction, de propédeutique et de perfectionnement, ainsi que d'écoles d'été et d'hiver
- Domaines possibles : langue générale, langue de spécialité, vocabulaire professionnel, méthodologie, communication interculturelle

3. À qui s'adresse cet appel à projets ?

- Établissements d'enseignement supérieur français et allemands du réseau de l'UFA
- Tout établissement d'enseignement supérieur ou institution souhaitant faire partie de ce réseau
- La demande peut être effectuée par une institution indépendante ou une coopération

➡ *Tutorats franco-allemands*

4. Comment se présente le **financement** ?

- max. **10 000 €**/an et projet de 2 ans maximum
- Ce montant vise à couvrir les frais suivants :
 - préparation et organisation du séminaire
 - financement des tuteur*trices ou des enseignant*es
 - frais de déplacement et de séjour des étudiant*es participant*es et des enseignant*es impliqué*es

5. **Comment** les tutorats franco-allemands sont-ils **évalués** ?

- Examen formel par le secrétariat de l'UFA
- Évaluation par plusieurs membres de la commission scientifique
- Présentation et discussion des expertises au sein de la **commission scientifique** → puis décision de soutien prise par la commission scientifique

... pour tout complément d'information, veuillez vous rendre sur notre [site](#).



Vous avez d'autres questions ?

Pour tout **renseignement
complémentaire concernant les
nouveaux programmes**, veuillez-vous
adresser à :



Franziska Brachmann

Chargée de mission

« Nouveaux programmes et
projets »

04 Annexes



- Accord de Weimar
- Règlement intérieur de la commission scientifique
- Règlement intérieur du conseil d'université
- Charte d'évaluation
- Brochure : Liste des cursus et collèges doctoraux de l'UFA
- Rapport annuel avec annexes
- Brochure sur la recherche

... vous trouverez d'autres publications et documents sur notre [site](#).

Vous avez des questions ?

”

Veillez contacter Ghislaine Meyer, interlocutrice principale pour le travail des organes et instances consultatives de l'UFA !



Ghislaine Meyer

Chargée de mission « Instances de pilotage »
meyer@dfh-ufa.org



”

Fotos :

- © Oliver Dietze: diapos 13, 14, 17, 38, 48, 51
- © Iris Maurer: diapos 1, 3, 14, 25, 42, 49

Université franco-allemande
Deutsch-Französische Hochschule

Villa Europa · Kohlweg 7 · 66123 Saarbrücken

Tel.: +49 681 93812 - 100

info@dfh-ufa.org

www.dfh-ufa.org

Suivez-nous sur

